



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0235

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion à l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) - Désignation d'un représentant - Subvention pour le programme d'actions 2008-2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0235**

commission principale : développement économique

objet : **Adhésion à l'association pour la fondation European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) - Désignation d'un représentant - Subvention pour le programme d'actions 2008-2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plus de dix ans, favoriser la création d'entreprises est devenu l'un des axes majeurs de la politique publique, à l'échelon de l'Europe, des états membres et de leurs territoires. Les initiatives locales, portées par les collectivités territoriales, les acteurs publics et parapublics, se sont ainsi multipliées, avec pour but d'atteindre des résultats ambitieux en matière d'entrepreneuriat et d'attractivité des territoires. Aussi, plus de dix ans après ces premières initiatives structurantes intervient un besoin d'évaluation de ces initiatives et de régulation, entre l'offre de prestations offerte aux entrepreneurs et leurs demandes.

Au-delà des diverses statistiques et classements existants concernant la création d'entreprises, il est constaté en effet, l'insuffisance voire l'absence d'informations spécifiquement dédiées aux offres proposées aux entrepreneurs, notamment en matière de perception de qualité, de satisfaction et d'impact perçu de la part des porteurs de projet vis-à-vis de ces mêmes offres.

L'idée de mettre en place un classement européen des villes de l'entrepreneuriat est dans ce contexte apparu, comme un élément de réponse. En effet, le classement European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) propose une double mesure de l'importance et de la satisfaction accordée par les entrepreneurs aux différentes offres dispensées sur les territoires, identifiant ainsi les villes où il fait bon entreprendre.

En permettant de classer les villes selon plusieurs catégories d'offres, et globalement, le classement ECER rend lisible la qualité et le degré de satisfaction concernant les prestations offertes par les territoires aux créateurs d'entreprises en Europe. En ce sens, ledit classement participe à l'identification des meilleures pratiques. Il permet, en outre, de mieux appréhender chacune des situations locales et les marges de progrès possibles à l'échelle de chacun des territoires. Enfin, il offre des clés de lecture pour mieux connaître les attentes des entrepreneurs selon la nature de leurs projets.

Le classement ECER a pour ambition de s'inscrire dans une démarche ouverte et pérenne. Aussi, pour accompagner cette évolution, les membres fondateurs à l'origine de l'initiative ECER ont souhaité se fédérer autour de ce projet pour mieux accompagner son développement.

A l'initiative de plusieurs acteurs lyonnais [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], Communauté urbaine, chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Aderly, avec l'aide de l'Europe et de sponsors privés, le premier classement ECER 2007 a été lancé et rendu publique à la fin 2007. Aujourd'hui l'enjeu est de pérenniser ce classement.

Afin de remplir cet objectif il a ainsi été décidé de constituer l'association pour la fondation ECER.

Le classement ECER représente, pour la Communauté urbaine, l'opportunité de pouvoir mesurer la performance des dispositifs d'appui à la création d'entreprise mis en place depuis 2004 au regard d'autres initiatives européennes, sur la base d'une méthodologie dont la crédibilité scientifique est avérée.

En soutenant la pérennisation de cette initiative lyonnaise, c'est aussi le moyen, pour la Communauté urbaine, de valoriser la capacité du territoire à lancer des actions innovantes et reconnues au niveau international.

Parmi les membres fondateurs de l'association, il faut compter la Commission européenne, Euronews, le Salon des entrepreneurs, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Banque populaire Loire et Lyonnais.

La présentation de l'activité de l'association pour la fondation ECER

L'association pour la fondation ECER a pour mission principale d'établir et de publier un classement annuel des métropoles en matière d'entrepreneuriat : le classement ECER des villes où il fait bon entreprendre. L'association a également pour mission d'assurer la communication des résultats du classement par le biais d'événements au niveau local et européen.

Le succès du classement ECER repose sur deux piliers :

- la crédibilité scientifique : la méthodologie et les résultats du classement sont validés par un comité scientifique composé d'experts internationaux de l'entrepreneuriat,
- la portée médiatique : par des partenariats média ciblés et des relations presse offensives, l'association dispose d'une couverture médiatique très satisfaisante au niveau européen.

L'édition 2007 du classement ECER

La première édition du classement ECER a été publiée en décembre 2007. Elle concerne 21 villes.

C'est la ville de Göteborg qui arrive en tête du classement. Lyon se situe à la dixième place européenne et première place française.

Plusieurs actions de communication ont permis de valoriser l'initiative au niveau national et européen :

- une conférence de presse organisée à Paris, le 6 décembre 2007, chez Drouant,
- la présentation des résultats lors d'une conférence organisée par la Commission européenne sur les petites et moyennes entreprises à Porto, le 7 décembre 2007,
- l'organisation d'un dîner de gala à l'Hôtel de ville de Lyon, le 16 juin 2008, en présence des lauréats du classement ECER 2007 et des principaux décideurs économiques lyonnais. 250 personnes ont participé à cet événement,
- une conférence, lors du Salon des entrepreneurs 2008, sur le thème : Où fait-il bon entreprendre en Europe ? (80 participants).

Les résultats ont fait l'objet d'une couverture presse intéressante et internationale (plus de 10 articles).

Les perspectives concernant l'édition 2008 du classement

L'objectif à partir de 2008 est de permettre une pérennisation du classement ECER.

La méthodologie reste inchangée mais le nombre de villes concernées par l'étude est augmenté. L'objectif est de comparer au moins 35 villes à partir de 2009, avec une montée en charge progressive en 2008.

En parallèle, la portée médiatique du classement se verra renforcée par la participation à des événements à Göteborg à la fin 2008 et Birmingham au premier semestre 2009. Ces déplacements, auxquels sont associés les membres fondateurs de l'association, seront aussi l'occasion d'échanges de bonnes pratiques avec les villes européens qui comptent en matière d'entrepreneuriat.

Des partenariats avec un certain nombre de médias (de type l'Entreprise) sont également en cours de constitution.

De plus, l'association s'engage à ce que la remise des prix du classement ECER ait lieu à Lyon pendant les cinq prochaines années.

Il s'agit également d'obtenir le soutien d'entreprises privées partageant la philosophie du classement en matière d'entrepreneuriat, d'où l'enjeu d'une association "pour la fondation", plus attractive pour ce type de partenariats.

L'adhésion à l'association pour la fondation ECER et désignation d'un représentant

Afin de pérenniser le classement ECER 2007 et valoriser la capacité du territoire à poursuivre cette action innovante contribuant au rayonnement international ; il est proposé que la Communauté urbaine adhère à l'association pour la fondation ECER en tant que membre fondateur.

A ce titre, la Communauté urbaine pourra participer au conseil d'administration de l'association pour la fondation ECER.

Conformément aux statuts de l'association pour la fondation ECER, dans le cas où les membres sont des personnes morales, celles-ci devront désigner un représentant au sein de l'association. Il est donc proposé au Conseil de désigner son représentant.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Il est proposé que la Communauté urbaine participe à hauteur de 85 000 € à la réalisation de l'édition 2008 du classement ECER.

Cette somme se répartit comme suit :

- 60 000 € consacrés à la réalisation proprement dite du classement,
- et 25 000 € consacrés à sa promotion.

La Communauté urbaine disposera d'un rapport d'analyse détaillé de l'offre de services aux entrepreneurs dans l'agglomération, assorti d'une comparaison avec les cinq premières villes du classement 2008 et bénéficiera d'une visibilité privilégiée sur l'ensemble des supports de communication et autres modalités de diffusion des résultats du classement, notamment dans le cadre de manifestations internationales.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée sur la base de critères précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de l'édition 2008 du classement (en €)

Dépenses 2008	Montant (en €)	Recettes 2008	Montant (en €)
prospection édition 2008	128 500	Communauté urbaine	85 000
appui juridique à la structuration de l'association	19 700	Banque populaire Loire et Lyonnais	120 000
réalisation de l'étude	226 630	apport cotisations villes	105 000
communication	98 790	partenaires privés	249 720

gestion de l'association	36 600	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI)	20 000
rédaction des rapports des villes	100 000	ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi	50 000
frais de traduction	24 000	vente rapports 2008	4500
total	634 220	total	634 220

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association pour la fondation ECER en tant que membre fondateur.

2° - Désigne monsieur David Kimelfeld pour représenter la Communauté urbaine au sein de ladite association.

3° - Approuve le versement de la cotisation annuelle de 500 € à l'association pour la fondation ECER.

4° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 628 100 - fonction 90 - opération n° 0757.

5° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 85 000 € pour le programme d'actions 2008-2009 à l'association pour la fondation ECER.

6° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec l'association pour la fondation ECER précisant, notamment, les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité au 30 juin 2009.

7° - La dépense correspondante de 85 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757, selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 68 000 €,

- 20 % en 2009, soit 17 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.